CONSEIL MUNICIPAL SEANCE ORDINAIRE DU LUNDI 16 DECEMBRE 2024 EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Nb. de Conseillers en exercice: 53

Au vote de l'affaire :

Nb. de présents :

Nb. de représentés: 5

Nb. d'absents:

12

L'an deux mille vingt-quatre, le seize décembre à 17h05, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur Michel FONTAINE, Maire.

AFFAIRE N° 36/1755:

Accueil de volontaires dans le cadre du Service Civique pour le renouvellement de l'agrément

ETAIENT PRESENTS:

MM. FONTAINE Michel, DIJOUX Stéphano, SIGISMEAU Béatrice, OMARJEE Mohammad, AHO NIENNE Sandrine, FERDE Thérèse, FATIMA Sofa, DAMOUR Kichena, **TIONOHOUE** Sabrina, TAN Willy, **CHAMBI** DJOUMBAMBA Marie Richela, **POTIN** Philippe, ROUVRAIS Simone, **MINATCHY** Mariot. ALAGUIRISSAMY CARPAYE Nadine, NASSIBOU Guilaine, BALZANET Jonhy, GUIEN Marie Claire, PERIANAYAGOM Albert, BRINDON Marie Line, MALET Viviane, PAPY Anne Marie, VAYABOURY Jean Patrick. CADET André, RAYMOND Edmée, VON-PINE Bernard, LORION David, DAFFON Amédée Albert, AGATHE Chantal, JETTER Régine, BELLON Stéphen, ACAPANDIE Freddy, RIVIERE Christelle, BEDIER Corine, BOYER Marie Pascaline, GOBALOU ERAMBRANPOULLE Virginie

REPRESENTE (S):

MM. TEVANEE Jean François (par Monsieur TAN Willy), BRET Jean Paul (par Madame CHAMBY DJOUMBAMBA Marie Richela), PALIOD Marie Claude (par Madame GUIEN Marie Claire), TAYLLAMIN Patricia (par Madame MOREL Didier (par Monsieur JETTER Régine), MINATCHY Mariot).

ABSENTS:

MM. VALY Nazir, KHELIF David, HOARAU Berthe Denise, NARIA Olivier, MALIDI Mariaty, ARAYE Héléna, Adame. BALAYA GOURAYA Armand. SAUTRON François, HOARAU Brigitte, ANDA Jean Gaël, BASSE Pascal

> Le Maire constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Madame Christelle RIVIERE pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que le compte rendu de la délibération a été affiché le 19 décembre 2024 et la convocation du Conseil Municipal faite le 10 décembre 2024.



Affaire n°36/1755: Accueil de volontaires dans le cadre du Service Civique pour le renouvellement de l'agrément.

Direction des Ressources

Le Maire informe l'Assemblée que la loi n° 2010-241 du 10 mars 2010 modifie le Code du Service National en instaurant le Service Civique qui permet à des jeunes âgés de 16 à 25 ans de réaliser une mission d'intérêt général d'une durée de 6 à 12 mois.

Il rappelle que par délibération n° 10/476 du 15 avril 2015, le Conseil Municipal a validé la mise en œuvre du Service Civique au sein des services municipaux.

Pour ce faire, un agrément de l'Agence Nationale du Service Civique est accordé aux collectivités. Cet agrément validé pour la période 2021-2024 a pris fin au 12 avril 2024.

Pendant la durée du Service Civique, les volontaires perçoivent une indemnité de 504,98€ net par mois quelle que soit la durée hebdomadaire du contrat (minimum 24 heures) versée par l'ASP et complétée par l'organisme d'accueil à hauteur de 120,00 € net minimum.

La Ville, attachée au soutien et à l'accompagnement des jeunes dans leur insertion sociale et professionnelle, propose de maintenir ce dispositif afin d'offrir des expériences d'engagement volontaire, de leur permettre l'acquisition de compétences professionnelles et les valoriser dans les services municipaux à vocation sociale, culturelle, environnementale, sportive ou de loisirs au sein desquels les missions ont été recensées.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE :

- DE POURSUIVRE la mise en œuvre du dispositif du Service Civique au sein de la collectivité.
- DE L'AUTORISER à demander un nouvel agrément délivré pour trois ans à compter du 01/01/2025,
- DE L'AUTORISER, lui ou l'un de ses adjoints délégués dans leur domaine respectif de compétences, à SIGNER toutes pièces administratives et financières se rapportant à cette affaire.





Accusé de réception en préfecture 974-219740164-20241216-36-1755-DE Date de télétransmission : 19/12/2024 Date de réception préfecture : 19/12/2024